



PUBLICATIONS DE LA SORBONNE



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

VIVRE LA NUIT EN VILLE AU XVII^E SIÈCLE

[Arlette Farge](#)

Éditions de la Sorbonne | « Sociétés & Représentations »

1997/1 N° 4 | pages 73 à 75

ISSN 1262-2966

DOI 10.3917/sr.004.0073

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://preprod-shibboleth.cairn.info/revue-societes-et-representations-1997-1-page-73.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Sorbonne.

© Éditions de la Sorbonne. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

VIVRE LA NUIT EN VILLE AU XVIII^e SIÈCLE¹

par Arlette Farge

Qu’imaginer - ou plutôt que dire - de la nuit au XVIII^e siècle, si ce n’est qu’elle est, en ville d’abord, peuplée de femmes et d’hommes au travail traversant les heures de la nuit et du jour de leur déambulation active. Que dire encore si ce n’est qu’elle est, malgré certaines améliorations d’éclairage, fort ténébreuse, et que l’imaginaire l’habite en son inquiétude la plus grande. La nuit au XVIII^e siècle est une « réalité » matérielle : il s’y passe en clair beaucoup d’événements liés à la vie économique ; c’est aussi une réalité symbolique puisqu’à elle sont associées les ténèbres, donc la dangerosité des gueux, des tavernes louches et des femmes à soldats ivres.

Une autre dimension apparaît encore lorsqu’on peut lire de façon plus politique la manière dont la nuit se trouve utilisée par la police et les autorités.

Quand Louis-Sébastien Mercier, chroniqueur de la vue et du bruit, décrit dans son *Tableau de Paris*, l’intensité des occupations de la capitale, son récit fait se rejoindre les heures du jour à celles de la nuit dans une continuité évidente. Cela commence à sept heures du matin, lorsque « tous les jardiniers, paniers vides, regagnent leurs marais, affourchés sur leurs haridelles² ». À neuf heures du soir, la journée terminée, « toutes les prostituées, la gorge découverte, la tête haute, le visage enluminé, l’œil aussi hardi que le bras, vous poursuivent dans les boues en bas de soie et en souliers plats. » Mais la nuit n’a pas terminé son activité : « à une heure du matin, six mille paysans arrivent, portant la provision des légumes, du fruit et

1. Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, rééd. Paris, Mercure de France, 1994.

2. Louis-Sébastien Mercier, *op. cit.*, « Les Heures du jour », vol. I, t. IV, chap. CCCXXX., p. 873.

des fleurs. » Puis hommes et femmes se lèvent vers trois heures pour rejoindre à l'autre bout de la cité leurs occupations journalières. Le tumulte est interrompu et l'on pourrait dire que journaliers et journalières, en un nomadisme réel qui ne distingue que mal le jour et la nuit, habitent l'ensemble de la ville : les berges de son fleuve, les plaines de Gentilly, de Maillot ou d'ailleurs et les collines du Nord. Les blanchisseuses « passent de très grand matin et avant le jour dans les rues qui les conduisent de chez elles avec des poêles » emplis de braises et tenant à la main des tisons ardents pour s'éclairer. Du risque d'incendie, la police s'inquiète.

Ainsi y aurait-il une nuit normale et affairée, besogneuse et évidemment occupée, en même temps qu'une nuit suspecte qu'il faut éclairer pour qu'elle ne devienne pas un coupe-gorge : les réverbères, bien que plus performants que les lanternes, restent parcimonieux. Et Louis-Sébastien Mercier grogne de leur interruption les jours de lune et au coucher du soleil : « Paris est totalement plongé dans les plus dangereuses ténèbres³. » Mais il y aurait encore une nuit lourde d'une populace impie, presque animale, se répandant en de grossiers endroits qui n'échappent pas à l'œil du chroniqueur. Les cabarets borgnes peuplent Paris de leur misère poisseuse : « C'est là un réceptacle de la vie du peuple⁴. » Mercier déguisé s'y installe et décrit cette « vie des gueux » : « Sur les dix heures du soir je vis tout à coup entrer tumultueusement dix-neuf pendants, seize créatures et dix enfants qui s'emparèrent de la table, la chargèrent de débris de viande, poissons, morceaux de pain. » Le vocabulaire employé ne trompe pas : la nuit est aussi celle des gueux, pendants et autres. Tout est oublié de l'activité besogneuse de ceux qui la peuplent ordinairement, à moins qu'il ne faille penser qu'aucune « normalité » de la nuit ne peut empêcher son aspect sinistre, dangereux et vicieux, toujours tapi en maints endroits. Diurne et nocturne ont beau se confondre pour certains, le nocturne est toujours le temps où surgit l'animalité et le vice.

La police connaît bien la nuit et ses détours, elle sait qu'en cette obscurité peuvent se décider et s'accomplir des actes qui provoqueraient, en plein jour, du spectacle. Quand il fallut imposer à la population la nomination des rues, en inscrivant sur la pierre leur nom, les ouvriers, sur ordre de police, accomplirent ce travail (plutôt bruyant) la nuit afin que la population ne se soulève pas, refusant d'être ainsi contrôlée, elle qui, dans sa fluidité de chaque jour, empruntait passages et rues sans avoir besoin de savoir leur nom. Avoir une adresse et un numéro de rue représentait soudain un contrôle abusif : c'est la nuit que la ville fut marquée, quadrillée, nommée.

3. Louis-Sébastien Mercier, *op. cit.*, « Réverbères », vol. I, t. 1, chap. LXV, p. 175.

4. Louis-Sébastien Mercier, *op. cit.*, « Cabarets borgnes », vol. II, t. VII, chap. DLXXXVII, p. 179.

Lorsqu'on décida, pour des raisons de salubrité, de fermer le cimetière des Innocents et de transporter restes de cadavres et ossements vers Gentilly, les longs cortèges qui passaient rue de la Tombe-Issoire s'organisèrent la nuit. La police et les autorités savaient qu'on ne retire pas impunément ses morts à la population.

Si bien que, si la nuit cache la vie, elle cache aussi toutes les activités décidées par la monarchie, dont la seule vision en plein jour provoquerait troubles et émotions. La nuit est une ombre qui sert politiquement ; elle est utilisée par les autorités au même titre qu'elle est surveillée par elles. Si la nuit est censée cacher, malgré le tourbillon actif qu'elle supporte, elle cache aussi ceux qui l'ont décidée dangereuse.

Mais la nuit creuse en l'homme ses incertitudes et ses inquiétudes ; elle force l'imaginaire à la peupler de sombres pensées ou de pratiques étranges. Dans les textes judiciaires, comme dans la réalité sociale, une place à part est octroyée à un bien étrange événement : lorsqu'il a été décidé qu'un criminel devra être exécuté en place de Grève tôt le matin, ce criminel, avant son exécution, passe « la nuit blanche ». Cette nuit blanche⁵ n'est pas celle des mondains attardés, elle est celle des aveux du criminel dont la nuit doit retentir. Blanche est la nuit pour celui qui est censé la trouer de l'aveu de ses fautes, et de la dénonciation de ses complices. Blanche est la nuit pour celui qui doit être supplicié le matin et qui, malgré tout, est rassasié pendant ce temps d'une nourriture abondante et d'un vin généreux. La nuit blanche, dès lors, porte en elle tous les mystères du crime et des bas-fonds, du possible rachat, et de l'insupportable dénonciation. Elle est l'obscurité de la faute et sa mise au jour dans la blancheur d'un éveil forcé. C'est aussi cela la nuit parisienne du XVIII^e siècle.■

5. P. Péveri, *Cartouche et les voleurs au XVIII^e siècle*, thèse à paraître.